

SEANCE du 5 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le cinq septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Colombe en Bruilhois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison Commune, sous la présidence de Monsieur Hubert DUFFOUR, Maire.

Nombre de conseillers : 19 // En exercice : 14 // Présents : 11

Date de convocation du Conseil municipal : 21 août 2017

Présents :

**DUFFOUR Hubert,
COLIN Jean Marc
DUMAS Véronique
THERASSE Olivier
PIACENTINI Christophe
PORTELLA Philippe
DALENS Claude
CHARPY-PUGET Pascal
NONETTE-MAGNIEN Karine
COMBRES Maryse**

Absents excusés :

**SCOTTON Isabelle
AUDUREAU Elodie
LAFFORT Alexa
FORNARO Patrick**

Madame Véronique DUMAS est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal appelle l'observation suivante :

Observations de Monsieur Pascal Charpy Puget

Concernant les informations du paragraphe Urbanisme :

Il est proposé au conseil municipal de modifier le paragraphe suivant :

A titre informatif, Monsieur Olivier Therasse fait part d'un courrier reçu en mairie par les riverains du Collectif Faurat / Lassort : ils expriment leur avis défavorable au rétablissement de la VC 13 dans le TAG, ils se prononcent en faveur d'une voie sans issue. Monsieur Charpy- Puget Pascal souhaite que le bon sens l'emporte et que les riverains soient entendus. Le Conseil Municipal constate que cette voie sans issue crée une enclave sur la Commune de Brax.

PAR

A titre informatif, Monsieur Olivier Therasse fait part d'un courrier reçu en mairie par les riverains du Collectif Faurat / Lassort : ils expriment leur avis défavorable au rétablissement de la VC 13 dans le TAG, ils se prononcent en faveur d'une voie sans issue,

Madame Véronique DUMAS dit que cette voie sans issue crée une enclave. Mr Pascal CHARPY-PUGET répond à Mme Véronique DUMAS que le temps supplémentaire pour contourner cette impasse est de 3 minutes, cela ne permet donc pas de qualifier ce cas d'enclave. Mr Pascal CHARPY-PUGET précise que 19 riverains sur 22 se prononcent en faveur d'une voie sans issue et ne comprendraient pas que la démocratie ne joue pleinement sur ce cas.

Le courrier des riverains de Faurat/Lassort a été ajouté en pièce jointe à la fin de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2017.

Le Conseil Municipal approuve la modification ci-dessus.

Ordre du jour :

- **Finances :**
 - Accord subvention Etat pour le point numérique
 - Demande de subvention Economies Energies Bâtiments
- **Commerce local**
- **Carrière Carrerot de Bacquerat**
- **Agglomération d'Agen : désignation de délégués :**
 - Commission collecte Traitement et Valorisation des déchets
 - Environnement Développement Durable et Energies
- **Comptes rendus des Commissions Communales et Intercommunales**
- **Questions diverses**

- **Finances :**
 - **Accord subvention Etat pour le point numérique :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution d'une subvention de Madame Le Préfet pour le point numérique destiné à aider les administrés dans leurs démarches auprès des services de l'Etat : Carte d'Identité, Passeports, Cartes Grises.

Le montant de la subvention s'élèvera à 80 % d'une dépense plafonnée à 1107,24 € à savoir 885 € 79.

- **Demande de subvention Economies Energies Bâtiments :**

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal qu'un dossier de demande subvention a été déposé auprès de l'Agglomération d'Agen dans le cadre du dispositif Pro Inno 08 concernant des travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments :

PLAN DE FINANCEMENT :

<u>Dépenses totales du projet :</u>	120 370 € 85 TTC (100 309 € 04 ht)
Travaux d'isolations	8 601 € 35 HT
Ecole du haut	2 409 € 20 ht
Ecole du bas	2 707 € 15 ht
Mairie	3 485 € 00 ht
Menuiseries extérieures	13 982 € 39 HT
Mairie	9 923 € 63 ht
Salle des fêtes	4 058 € 76 ht
Pompes à chaleur Eau/Air	77 725 € 30 HT
Mairie	27 145 € 50 ht
Ecoles maternelles (2 pompes)	50 579 € 80 ht
<u>Recettes attendues :</u>	
Subvention Etat PRO INNO 08	80 247 € 23
<u>Reste à charge de la commune :</u>	
Auto financement (20 %)	20 061 € 81
TVA (20 %)	20 061 € 81

- **Information concernant l'appel d'offres Consommation d'Electricité du SDEE 47 :**

Le SDEE 47 a informé la commune de l'attribution de l'appel d'offres des lots de consommation d'électricité pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2018, suite à la consultation mutualisée de plus de 2000 Membres pour un volume d'Electricité de 740 GWh :

- LOT 1 - « Points de Livraison associés à des bâtiments, des équipements, de l'éclairage public et de la signalisation d'une puissance souscrite inférieure à 36 kVA sur le périmètre d'ENEDIS » : DIRECT ENERGIE avec une baisse moyenne de :
 - 5,34 % sur les bâtiments / équipements par rapport au TRV
 - 11,63 % sur l'éclairage public par rapport au TRV
- LOT 2 - « Points de Livraison dits « profilés » d'une puissance souscrite supérieure à 36 kVA alimentés en basse tension (BT) et moyenne tension (HTA) sur le périmètre d'ENEDIS » : DIRECT ENERGIE avec une baisse moyenne de - 1,08 % par rapport au précédent marché.
- LOT 3 - « Points de Livraison dits « télé-relevés » raccordés en moyenne tension (HTA) sur le périmètre d'ENEDIS et dont la consommation annuelle est inférieure à 7 GWh » : EDF avec une baisse moyenne de - 0,74 % par rapport au précédent marché.

- **Commerce local :**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de Monsieur CHRAPLAK gérant du commerce local « Les Pies se Rient » qui souhaite l'attribution d'un emplacement (5 x 2 m) sur le domaine public afin d'y installer sa terrasse démontable.

Monsieur le Maire précise que cet emplacement se gère comme une place de parking.

Cette demande a reçu un avis favorable de la commission d'urbanisme, et du bureau municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Emet un avis favorable pour l'attribution d'une place de parking d'une dimension de 5m x 2m pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2017 au tarif de 1€.

- **Carrière Carrerot de Bacquerat :**

Madame Véronique Dumas, Adjointe au Maire, fait part à l'Assemblée d'un courrier de la Société Roussille qui souhaite lancer la remise en état du site et qui demande la levée temporaire de l'arrêté municipal pris conjointement avec la commune de Sérignac sur Garonne.

L'entreprise souhaite pouvoir amener les engins de travaux nécessaires et circuler avec les camions de déblaiement.

La durée de remise en état est de 14 mois.

La Mairie a contacté la commune de Sérignac sur Garonne ainsi que les propriétaires riverains afin d'obtenir également leur accord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

Emet un avis favorable à la demande de la Société Roussille.

L'arrêté de levée temporaire sera pris conjointement avec la Maire de Sérignac/Garonne.

- **Agglomération d'Agen : Désignations des délégués pour les commissions :**
 - **Collecte, Traitement et Valorisation des déchets**
 - **Environnement Développement Durable et Energies**

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil d'Agglomération d'Agen a décidé de créer lors de sa séance du 20 juillet 2017 deux nouvelles commissions permanentes. Il propose donc à l'Assemblée de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour chacune de ces nouvelles commissions afin de représenter la Commune de Sainte Colombe en Bruilhois.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents nomme

- Madame Véronique DUMAS, déléguée titulaire
 - Madame Karine NONETTE-MAGNIEN, déléguée suppléante
- pour les deux commissions suivantes
- Collecte, Traitement et Valorisation des déchets
 - Environnement Développement Durable et Energies

- **Comptes rendus des Commissions Communales et Intercommunales :**

- **Commission BVAEP : rapporteur Monsieur Claude Dalens :**

Point d'avancement travaux 2017 :

Travaux écoles : l'ensemble des demandes de travaux au sein des écoles a été réalisé par les services techniques durant l'été.

La mise en place des alarmes intrusion dans chaque classe a également été réalisée.

Il reste la pose des poteaux anti stationnement le long de la rue des Faienciers qui longe l'Ecole du Bas.

Travaux voiries :

Le passage de l'épaveuse a été fait sur toutes les voies de la commune

Eclairage public

L'extension de l'éclairage public du côté de la Cantine, ainsi que vers le lavoir d'Aurou et également vers Becade sont budgétisés par la Commission Eclairage Public de l'Agglomération d'Agen mais n'ont toujours pas été réalisés à ce jour. Monsieur Claude Dalens demandera ce qu'il en est lors de la prochaine réunion de commission.

Travaux bâtiments

L'ensemble des toitures ont été revues avant l'été.

- **Accessibilité 2017**

Monsieur Claude Dalens présente les plans réalisés par l'architecte Monsieur Grattieri concernant les travaux de mise en accessibilité des sanitaires publics et la création d'une salle annexe pour l'accueil de la mairie également accessible pour les personnes à mobilité réduite.

- **Salle des fêtes**

Afin de mettre la salle des fêtes aux normes en vigueur pour le bruit, une étude acoustique est obligatoire.

Cette étude permettra de déterminer les préconisations nécessaires pour mieux insonoriser la salle des fêtes.

- **2018 :**

La commission a engagé une réflexion sur les travaux envisagés pour l'année prochaine.

- **Contrôle de raccordement des eaux usées :**

Le service Eaux et Assainissement de l'Agglomération d'Agen a réalisé une étude sur la qualité des raccordements des habitations sur le réseau des Eaux usées du village.

Les résultats obtenus sont positifs et peu de problèmes ont été constatés.

- **Commission des Affaires scolaires : rapporteur : Madame Véronique DUMAS**

L'effectif à la rentrée 2017/2018 est de 135 élèves, répartis comme suit :

Niveaux	TPS et PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Effectif	19	18	15	13	13	17	24	16

Répartition dans les classes :

Niveaux/classes	PS et MS	MS et GS	CP - CE1	CE2 - CM1	CM1 -CM2
Effectif	19 + 7 = 26	11 + 15 = 26	13 + 13 = 26	17 + 11 = 28	13 + 16 = 29

L'équipe enseignantes est composée de : Mme Daoudal Directrice et Mme Martin pour l'école du Haut. Mme Ardurat, Mme Ravel, Mme Gemon Cabane et Mme Caverio sont les enseignants de l'école du Bas

L'organisation des écoles a été revue cette année avec la classe de CP qui a été installée à l'école du bas.

Dans la salle de restauration, une table basse a été installée de façon à accueillir confortablement les élèves de CP et les enfants niveau maternelle du centre de loisirs.

La commission affaires scolaires s'est réunie le 27 juin dernier et a étudié les points suivants :

- Etablissement du coût des TAP pour l'année scolaire 2016-2017 : 13314 €
- Préparation des TAP pour le 1er trimestre de l'année scolaire 2017-2018.
- Proposition d'intervention de la mairie en début de réunion de rentrée pour ce qui est du périscolaire, rappel des responsabilités et devoirs de chaque partie.
 - Elaboration d'un rappel des règles à respecter pour le personnel

Travaux réalisés

- Installation d'un vidéoprojecteur dans la classe de CP-CE1. Un nouveau tableau blanc est commandé
- Installation d'un système d'alarme visuelle alerte intrusion dans chaque classe.
- VMC posée à l'école du haut.
- Peinture de 2 panneaux de mur de la classe GS.

Une réunion de fin d'année scolaire avec le personnel des écoles a également été organisée le 6 juillet 2017

- Ecoute de chacun sur l'année achevée.
- Soucis de respect des consignes et du personnel durant la pause méridienne ou la garderie :

® proposition d'élaborer avec les élèves un permis de bonne conduite pour la pause méridienne et les garderies.

® proposition aux encadrants de règlementer les jeux.

- Rappel des règles à respecter par le personnel.

- **Commission Urbanisme : Rapporteur Monsieur Olivier Therasse :**

VC 32 SECTEUR GRANDFONDS

Remise en état de la VC32 suite à la pose de l'AEP et HTA en accotement :

- Des saignées en accotement ont été faites pour l'écoulement des eaux superficielles
- L'accotement a été compacté, il est en cours de dérasement afin de remettre en état ce secteur
- Le carrefour VC32 et TAG : l'enrobé sur ce secteur a été fait, tout comme la mise en place de la signalétique.
- L'éclairage pour le passage piéton sera fait fin septembre début octobre
- Une réunion de restitution des entretiens individuels avec les riverains du secteur de Granfonds a été organisée par la commission d'Urbanisme le 4 juillet 2017.

VC 13 SECTEUR FAURAT

- Un arrêté municipal a été pris le 22/8/2017 pour mettre en impasse le sud de la VC 13 durant les travaux.
- Une enquête publique concernant le déclassement de la VC 13 dans le périmètre du Technopole Agen Garonne est prévue en janvier 2018.
- Une réunion est prévue avec les responsables d'urbanisme de Brax et de l'Agglo concernant l'aménagement de la TAG. Il y sera également discuté du devenir du VC13
- Fin septembre, Monsieur Therasse organisera une réunion avec les riverains, pour leur expliquer ce qui peut être fait sur ce secteur pour restreindre la circulation sur la VC13 et le débouché du TAG sans pour l'instant la fermer définitivement selon les préconisations de l'Agglomération d'Agen.
- Monsieur Pascal Charpy Puget a demandé que le Conseil municipal prenne en considération la volonté de la quasi-unanimité des riverains du secteur Faurat / Lassort : ils ne souhaitent pas la réouverture de cette voie, ils veulent une voie sans issue. Ils demandent le soutien des élus de Ste Colombe.

Mrs Colin et Therasse s'y sont déclarés favorables en réunion de la commission d'urbanisme du 10 août 2017.

Monsieur Charpy Puget demande à participer à la réunion prévue le 6 septembre, Monsieur le Maire précise qu'elle ne concerne que les responsables des communes.

Monsieur Charpy Puget demande instamment à ce que le conseil municipal se plie aux souhaits des riverains du secteur. Il rappelle qu'une pétition a été déposée en mairie et signale qu'une pétition des riverains de la commune de Brax circule actuellement pour demander les mêmes conditions.

Monsieur Olivier Therasse rappelle sa position, à savoir respecter les souhaits des riverains en gardant la voirie réservée aux riverains mais avec une fermeture par un portique Pompiers pour assurer la sécurité incendie du quartier.

Monsieur le Maire donne sa parole qu'il respectera la demande des riverains.

- **PLU intercommunal :**
Il est en vigueur depuis le 3 août 2017
Les services de l'Etat ont maintenu leurs avis défavorables sur les secteurs de Manau, Galias et Couloumé Sud.
Les nouveaux périmètres des Monuments Historiques seront applicables à compter du 25 septembre 2017.
- **Autorisations des sols :** la commission communale d'urbanisme continue d'examiner les dossiers de demande de permis de construire, de DP ou de C.U. déposés
- **Police de l'urbanisme :** suite à la mise en place de la police d'urbanisme mutualisée avec l'Agglomération d'Agen, M. Prêleur est intervenu chez 3 administrés en situation irrégulière par rapport à la réglementation. Une procédure amiable est lancée dans un premier temps (visite in situ, échange, courrier). M. Prêleur est également intervenu dans un litige de voisinage qui n'est pas complètement réglé à ce jour.
- **Echangeur Autoroutier :** Monsieur Olivier Therasse a assisté à une réunion le 22 août concernant la clôture du CIS.
Madame Maryse Combres demande si l'avis de la RAFER qui s'est prononcé contre le nouvel échangeur autoroutier a été évoqué. Monsieur Therasse dit qu'il a été rapidement évoqué et que le CIS apportera une réponse à tous les points soulevés dans l'avis de la RAFER.
Seul le positionnement d'un rond point en lieu et place d'une intersection pour sortir de l'échangeur resterait à déterminer.
Monsieur Charpy Puget demande si le plan a évolué. Pour l'instant aucun plan définitif n'a été adressé en mairie.
- **Commission Festivités : Rapporteur Monsieur Philippe Portella**
Les marchés gourmands sont terminés et se sont bien passés. Des animations ont eu lieu lors de chaque soirée.
Les Goulardises auront lieu le dimanche 10 septembre à Goulard. Cette manifestation est sous la houlette des associations. Cette année, le club de foot « les Abeilles » s'occupe de l'organisation. Une réflexion est en cours afin de déplacer cette manifestation vers le mois de Mai, pour ouvrir le calendrier des manifestations.
Octobre rose : des manifestations sont prévues sur la commune le 21 octobre :
Défilé de Voitures anciennes, Envolée de Ballons depuis l'église du Bourg,
- **Commission Cadre de Vie – Vie de la Commune : Rapporteur Monsieur Jean Marc Colin :**
Vie Associative : Une réunion avec l'ensemble des associations s'est déroulée en mairie pour établir les plannings des salles municipales. Par ailleurs, le secrétariat et les élus ont travaillé sur l'élaboration d'un nouveau règlement pour la location des salles. Ce règlement sera soumis à l'approbation du lors conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Eglise de Mourrens : La commune reste dans l'attente de l'accord de la subvention de la Région qui doit être effectif courant Octobre. Seul le Département de Lot et Garonne n'a pas octroyé de subvention alors que le dossier avait été très favorablement accueilli. Madame Maryse Combres suggère que c'est par manque d'argent que le Département n'a pas pu financer la subvention. Monsieur Jean-Marc Colin signale que par ailleurs, le département a néanmoins retenu 20 autres dossiers. La subvention de l'Agglomération concernant le tourisme et le patrimoine permettra de pallier à cette carence et d'engager les travaux de la première tranche. Madame Combres vérifiera avec les services de la Région Nouvelle Aquitaine et avec le Département de Lot et Garonne l'avancée de ce dossier.

Dispositif Participation Citoyenne : la commune est inscrite dans ce dispositif. Une réunion publique aura lieu fin octobre pour en informer la population.

Chantier Jeunes : un chantier sera organisé durant les vacances de Toussaint en partenariat avec l'Association Le Creuset. Une signalétique pour les chemins de randonnées et pour la mise en valeur du cadre de vie sur l'ensemble de la commune sera réalisée.

Jumelage : une commune italienne a été trouvée par Mr Alberghetti. Monsieur Colin se rendra sur place du 1^{er} au 3 octobre 2017. Madame Maryse Combres demande ce qu'il en est des aides pour la mise en place d'un jumelage. Il est nécessaire d'organiser des relations avec 3 pays pour obtenir des aides avec le Pays de l'Agenais.

Bulletin Municipal : la parution du bulletin a été repoussée d'une quinzaine de jours. Le nouveau magazine sera disponible mi-octobre.

Crèche Le Blé en Herbe : un projet est en cours afin de pouvoir obtenir un label éco-crèche sur la crèche intercommunale de Sainte Colombe.

L'intérieur du Centre de Loisirs a été repeint et des picots sur la toiture ont été installés pour éviter que les pigeons ne viennent se poser.

Fibre numérique : Lors d'une réunion au Conseil Départemental de Lot et Garonne, l'accord pour le déploiement de la fibre numérique sur Sainte Colombe et Sérignac a été acté.

- **Questions diverses : Néant**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 40